

Tickets CESU garde d'enfant

Le dispositif

Pour faciliter la vie de ses agents, l'Etat employeur propose une participation aux frais de garde de leurs enfants âgés de 0 à 6 ans avec le Ticket CESU - garde d'enfant 0/6 ans.

Le ticket CESU est un titre spécial de paiement préfinancé par l'Etat qui permet de rémunérer les salariés ou organismes à qui vous faites appel pour la garde de votre enfant âgé de moins de 6 ans.

Qui et quels services peut-on payer en Tickets CESU garde d'enfant 0-6 ans ?

Avec vos Tickets CESU – Garde d'enfant 0-6 ans, vous pouvez régler :

- **Le salaire net d'une personne** que vous employez à domicile de manière occasionnelle ou régulière ou d'une assistante maternelle agréée.
- **La facture d'un prestataire de services** (entreprise ou association) ou d'un établissement spécialisé : crèche, halte-garderie, jardin d'enfant, garderie périscolaire (accueil, avant ou après la classe, des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire).

Quel est le montant de vos droits ?

Sous réserve de ne pas dépasser le plafond de revenu, le montant annuel de l'aide, en année pleine, est de **385 € ou 655 €**. en fonction du revenu fiscal de référence de **l'année 2012** et du nombre de parts du (des) foyer(s) fiscal (aux) des personnes ayant la charge de l'enfant.

Le droit est ouvert à compter de la fin du congé de maternité ou d'adoption.

Le montant de l'aide est proportionnel au nombre de mois dans l'année pendant lesquels sont remplies les conditions d'âge de l'enfant.

Exemple : les parents dont l'enfant aura 6 ans le 7 septembre 2014, pourront prétendre aux 9/12èmes du montant annuel de l'aide, calculé en fonction du barème de revenus.

Pour vérifier si vous êtes éligible au dispositif et connaître le montant exact de vos droits à l'aide Tickets CESU -garde d'enfant de moins de 6 ans, vous pouvez effectuer une simulation sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr

Les agents en situation monoparentale (parents isolés) remplissant les conditions d'attribution de la prestation bénéficient d'une majoration du montant d'aide de 20%

Comment effectuer votre demande ?

* version 100 % en ligne : remplir le formulaire de demande directement en ligne sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr et joindre à votre demande vos pièces justificatives en format électronique, pour une demande rapide et sans frais d'envoi.

* version papier : vous pouvez également compléter votre formulaire papier téléchargeable sur le site.

Dans les 2 cas, n'oubliez pas de compléter et de joindre l'attestation de garde à titre onéreux (obligatoire depuis le 01/01/2012).

Il faudra aussi joindre les photocopies des pièces suivantes :

Livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).

Avis d'impôt sur les revenus de 2012 de chaque conjoint ou concubin (toutes les pages).

Dernière feuille de paie du demandeur (moins de trois mois) avec le **code MIN lisible**.

Complétez votre dossier en fonction de votre situation familiale avec les pièces suivantes :

Si congé maternité ou d'adoption achevé en 2012 : attestation de reprise d'activité signée par votre service de gestion du personnel.

Si parents séparés/divorcés avec ou sans résidence alternée : double signature du formulaire ou attestation du versement des prestations familiales ou convention/jugement du tribunal.

Vous recevrez ensuite un premier courriel ou un courrier confirmant la réception de votre dossier puis un second vous communiquant vos identifiants personnels pour consulter en ligne l'état d'avancement de votre dossier.

Dans un délai maximum de 2 mois après acceptation de votre dossier, vous recevrez le montant de votre aide Tickets CESU – garde d'enfant :

soit par La Poste, à votre domicile, si vous avez choisi des Tickets CESU papier.

soit directement crédité sur votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU, si vous avez choisi le Ticket CESU Online.